

## Taxe de séjour retoquée : un coup dur pour les transports

Publié le 17.07.2014, 00h00



**DANS LA NUIT DE MARDI À HIER**, le gouvernement a fait adopter à l'Assemblée nationale un amendement mettant un terme à toute augmentation du plafond de la taxe de séjour. Cette taxe appliquée sur les nuits d'hôtel rapporte actuellement 40 MEUR à la Ville de Paris. En taxant davantage le prix des séjours pour les quatre étoiles, cinq étoiles et palaces, la capitale comptait sur 40 millions supplémentaires.

Le débat est reporté à 2015.

Mais la mairie de Paris n'est pas la seule à voir s'envoler une cagnotte sur laquelle elle comptait.

### **140 MEUR par an en moins destinés à l'amélioration du réseau**

La région fait, elle aussi, grise mine. Hier, les députés ont aussi voté la suppression d'une taxe additionnelle de 2 EUR par nuitée prévue pour financer l'amélioration des transports en commun. Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) voit ainsi disparaître le pécule de 140 MEUR par an sur lequel il comptait pour rénover ou développer le réseau, comme par exemple le prolongement du RER E vers la Défense (Hauts-de-Seine) et les Yvelines. Le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, a promis que le manque à gagner serait inscrit dans le projet de budget 2015.

Dans un communiqué, le Premier ministre, Manuel Valls, a réaffirmé la « détermination du gouvernement à financer le Grand Paris des transports ».

Son lieutenant, Luc Carvounas, sénateur-maire (PS) d'Alfortville a souligné hier : « La sagesse l'a emporté, se félicitant de l'abandon du dispositif introduit par un amendement déposé entre autres par Jean-Luc Laurent, député-maire MRC du Kremlin-Bicêtre. C'est un signe positif envoyé en direction de l'industrie du tourisme. »

En revanche, le président PCF du département, Christian Favier, défendait il y a quelques jours la nécessité de cette taxe : « sans elle, des projets majeurs de transports sont appelés à être reportés ».